

INTITULE DU PROJET	ACTION CŒUR DE VILLE – MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE CONCERTATION PARTICIPATIVE			
Date d'accusé de dépôt	25/02/2019	VERSION GRILLE ANALYSE	<input type="checkbox"/> V1 <input checked="" type="checkbox"/> V2	Service instructeur
Porteur de projet	Ville de Tulle www.tulleagglo.fr			
Coordonnées	Hôtel de Ville 19000 TULLE			
Fiche action concernée	1.3 : Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissances acteurs			
Présentation de la structure porteuse / contexte	<p>La ville de Tulle et la communauté d'agglomération Tulle agglo participent au programme national de revitalisation des villes moyennes « Action cœur de ville ». Cet outil vise à redynamiser les centres-villes, lutter contre la vacance des logements et des commerces et favoriser l'activité économique locale, en mettant en œuvre et coordonnant l'ensemble des initiatives utiles à l'activité économique et sociale des centres-villes.</p> <p>Dans le cadre de la phase d'initialisation de la convention action cœur de ville, la ville et l'agglomération de Tulle souhaitent mener une réflexion sur le devenir du centre-ville de Tulle et plus largement sur celui du territoire de l'agglomération.</p> <p>Elles ont donc engagé durant le 1^{er} trimestre 2019, plusieurs études à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude pré-opérationnelle habitat pour la mise en œuvre d'une OPAH à l'échelle du territoire de l'agglomération de Tulle ; - et d'une OPAH RU sur la ville de Tulle - mais également un diagnostic sur le commerce et - une étude de programmation urbaine sur Tulle visant à établir un diagnostic territorial et mettre en œuvre un schéma d'aménagement directeur qui pourra se décliner en fiches actions. <p>Outre le fait de missionner des bureaux d'études aux équipes pluridisciplinaires pour les accompagner dans cette démarche, la ville de Tulle et la communauté d'agglomération souhaitent impérativement associer la population et ce, en amont des décisions qui seront prises afin qu'elle devienne actrice du devenir de son futur territoire de vie.</p> <p>Elles ont donc décidé d'être assistées et conseillées par des professionnels dans la démarche de concertation participative mais également de les objectiver.</p> <p>En effet, une attention particulière doit être portée aux publics participants à la concertation : la mobilisation doit être massive et impliquée.</p> <p>La démarche doit par conséquent différer de ce qui se fait habituellement ; en dépassant les limites traditionnellement rencontrées dans les dispositifs participatifs (une fréquentation faible et des participants peu renouvelés dont la présence est habituelle à ce type de réunion) de manière à ouvrir largement le processus tant en qualité qu'en quantité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitativement : la démarche cœur de ville doit être plus qu'un moment d'information des publics sur les projets engagés dans le cadre du programme et leur complément par des idées venues des habitants. La dynamique de concertation doit contribuer en tant que telle au réamorçage de l'attractivité du centre et du territoire. Pour cela, il est attendu que plusieurs centaines de 			
Descriptif du projet				

	<p>personnes soient activement impliquées dans le processus (1000 personnes minimum rassemblées dans les différents lieux de réunion)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualitativement : le cœur de ville doit incarner l'énergie de tous les quartiers, villages, et territoires composants et environnant le centre-ville. Les publics traditionnellement absents (jeunes, ouvriers, chômeur, femmes au foyer, chefs d'entreprises, ...) et les habitants des territoires non directement contigus du centre (villages voisins, lotissements, quartiers populaires) sont donc des cibles prioritaires dont il faut s'assurer la présence et la prise de parole dans les salles. Deux réunions seront d'ailleurs organisées dans les bourgs de l'agglomération. <p>La mission sera assurée sur une durée de 6 mois et devra, suite aux restitutions remises par le cabinet de concertation, nourrir les bureaux d'étude travaillant sur le diagnostic territorial et le schéma d'aménagement directeur.</p> <p>Cette étude se déroule actuellement, elle se décompose en 6 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Lancement - Phase d'étude et d'écoute (enquête audiovisuelle, appropriation du diagnostic) - Phase de dialogue (mobilisation des publics, rencontres publiques) - Phase des propositions en ateliers - Phase d'échanges sur les thématiques identifiées (analyse des rencontres préparation des enseignements), grand atelier) - Phase de restitution (mobilisation et rencontre de restitution). 																																										
<p>Éléments d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs stratégiques : associer la population au programme action Cœur de ville et à la construction de la ville de demain et nourrir les BE retenus pour bâtir le schéma d'aménagement directeur dans le cadre de la phase d'initialisation de la convention action cœur de ville. - Population cible : population tulliste + Tulle agglomération - Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : Mobilisation des citoyens, présence d'un public rarement présent lors des réunions publiques, restitution de la concertation participative auprès des citoyens, co-construction du projet cœur de ville. 																																										
<p>Éléments financiers</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>Dépenses HT</th> <th>Dépenses TTC</th> <th>RECETTES</th> <th>Recettes totales</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Missions d'accompagnement à la concertation</td> <td>80 000,00</td> <td>96 000,00</td> <td>Caisse des dépôts *</td> <td>28 800,00</td> <td>28,46%</td> </tr> <tr> <td>Salaires chargés équipe locale</td> <td>5 200,00</td> <td>5 200,00</td> <td>Leader</td> <td>27 560,00</td> <td>27,23%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Ville de Tulle</td> <td>29 840,00</td> <td>29,49%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Tulle agglomération</td> <td>15 000,00</td> <td>14,82%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>85 200,00 €</td> <td>101 200,00 €</td> <td>TOTAL</td> <td>101 200,00 €</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	Dépenses HT	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales	%	Missions d'accompagnement à la concertation	80 000,00	96 000,00	Caisse des dépôts *	28 800,00	28,46%	Salaires chargés équipe locale	5 200,00	5 200,00	Leader	27 560,00	27,23%				Ville de Tulle	29 840,00	29,49%						0,00%				Tulle agglomération	15 000,00	14,82%	TOTAL	85 200,00 €	101 200,00 €	TOTAL	101 200,00 €	100,00%
DEPENSES	Dépenses HT	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales	%																																						
Missions d'accompagnement à la concertation	80 000,00	96 000,00	Caisse des dépôts *	28 800,00	28,46%																																						
Salaires chargés équipe locale	5 200,00	5 200,00	Leader	27 560,00	27,23%																																						
			Ville de Tulle	29 840,00	29,49%																																						
					0,00%																																						
			Tulle agglomération	15 000,00	14,82%																																						
TOTAL	85 200,00 €	101 200,00 €	TOTAL	101 200,00 €	100,00%																																						
<p>Calendrier</p>	<p>Février - > juin 2019</p>																																										

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Mutualisation des moyens	Projet porteur de : <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion mutualisée - Outil mutualisé 	2/2 2/2 = 4/4
Pertinence de l'action avec la stratégie du GAL STRUCTURANT	Cohérence du projet avec la stratégie	Oui Non = 2 /2
Impact économique ECONOMIQUE	Emplois	<i>Au choix</i> <ul style="list-style-type: none"> - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5 = 0/ 1
Projet sélectionnable 6/7 > 4/7		